



Prangins, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

CONSEIL COMMUNAL  
DE  
PRANGINS

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du vendredi 22 juin 2012

Sous la présidence de M. Claude Perret, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 14/12**  
Rapport de gestion 2011
- 7) **Préavis no 15/12**  
Comptes de l'exercice 2011
- 8) Motion de MM. Jacques Auberson et Blaise Cartier
- 9) Election du Président du Conseil communal
- 10) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 11) Election de deux scrutateurs
- 12) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 13) Election des membres de la Commission de Gestion
- 14) Election des membres de la Commission des Finances
- 15) Annonce des préavis à venir
- 16) Propositions individuelles et divers
- 17) Le mot du Syndic
- 18) Allocution de M. Claude Perret, Président du Conseil communal
- 19) Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures» et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance.

## 1/ Appel

Avec 50 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, étant ici précisé que pour le comptage des voix celle du Président n'est pas prise en compte. Les délibérations se feront donc sur la base de 49 voix.

Membres excusés : Mmes G. Bachmann et M.-I. Girard et MM. A. Liechti et G. Mauroux.

Membre absent lors de l'appel : M. T. Carrel (*arrivé en cours de séance*).

La Municipalité est au complet.

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

- M. P. DORENBOS. En début de page 5, il est fait mention de l'immeuble de La Chenalette mais il s'agit de l'immeuble de «La Charrette».

- M. P. HANHART s'était excusé auprès du Président pour la dernière séance mais a été noté comme absent.

- Le PRÉSIDENT avoue que même un Président peut avoir des oublis. Cela sera rectifié dans les jetons de présence.

- M. Cyrille PERRET. En page 5, dans sa première intervention, il faut lire «assolément» au lieu de stationnement.

- M. K. KELLOU. aimerait qu'on utilise le mot courriel au lieu de mail.

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 est accepté par 44 oui et 5 abstentions.

## 4/ Communications du Bureau du Conseil

**A/ Votations du 17 juin 2012** : Tous les résultats sont affichés au pilier public et sur le site internet de la Commune

**B/** Après la séance, un apéritif sera offert aux conseillers à l'extérieur du bâtiment puis le repas se fera aux Abériaux, sous une tente.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

*(Arrivée de M. T. Carrel. Le nombre de conseillers passe à 51 et le nombre de votants à 50)*

## 5/ Communications de la Municipalité

- Mme D.-E. CHRISTIN :

**A/ Etude d'efficacité énergétique sur l'éclairage public** : La Municipalité a initié une démarche visant à améliorer l'efficacité énergétique de son éclairage public. Il s'agit d'une des actions

prévues dans notre programme Energie-Climat, programme qui devrait nous permettre de devenir une Cité de l'Energie d'ici 2015.

La Commune a mandaté la SEIC pour effectuer une étude permettant d'identifier différents points à assainir et démontrer un potentiel d'améliorations important, notamment :

- selon la SEIC, le remplacement des ampoules à mercure en place à Prangins par un modèle à vapeur de sodium à haute pression (ce qui est obligatoire d'ici 2015) permettra une diminution de 3 à 4 % de la consommation électrique dédiée à l'éclairage public.
- un certain nombre de voies à Prangins ont été identifiées sur lesquelles une réduction de l'intensité d'éclairage pourra être effectuée, entraînant une économie de l'ordre de 20 à 35% sur les voies concernées.

L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public est un domaine dans lequel il est relativement facile d'agir. De plus, il y a un rôle d'exemplarité et de visibilité de cette mesure et un potentiel de réduction des coûts d'exploitation. La Municipalité va donc, à présent, passer à une étape opérationnelle afin de chiffrer puis planifier les mesures et les travaux jugés opportuns. Cette nouvelle étape va être entreprise par M. Cyrille Perret, responsable des travaux sur l'éclairage public. Mme D.-E. CHRISTIN tient à souligner que la SEIC n'a pas facturé cette étude dans un effort de participation à notre démarche de durabilité.

- Mme M. BAUD :

**A/ Projet d'école UAPE** : La Municipalité a constitué un Comité de pilotage avec Mme V. Seematter et Mme M. Baud, l'architecte chargé du projet, l'architecte de la Commune et trois consultants qui sont MM. P. Hanhart et B. Cartier, conseillers, et M. Patrick Devanthéry, architecte également. Ce Comité va consulter les utilisateurs de ces futurs locaux, savoir les enseignants, les professeurs de gymnastique, les responsables de l'UAPE notamment. Le Comité en est à la phase d'adjudication des mandataires et dès cet automne il pourra travailler sur ce projet.

**B/ Mme M. BAUD** montre aux conseillers, par le biais du rétroprojecteur, un plan des zones concernées par une étude au niveau de la route de l'Etraz (parcelles Novartis jusqu'à Bénex-Dessus). Le résultat de cette étude donnera des bases pour d'éventuels futurs développements de quartiers. Les propriétaires concernés seront consultés dès les résultats de l'étude connus et la Municipalité en fera une synthèse qui débouchera sur un plan de quartier.

**C/ Bâtiments derrière l'Auberge** : L'arrêt du Tribunal du 5 juin dernier a donné raison à la Municipalité. Le permis de construire, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal fédéral, pourra être délivré. Le Tribunal a estimé que les points soulevés par les recourants n'étaient pas valables et que la Municipalité avait agit dans l'intérêt public conformément à la loi. Mme M. BAUD profite de cette communication pour montrer aux conseillers une liste regroupant les dossiers soumis à des études par des experts urbanistiques et résumant plus précisément les études menées sur ces trois bâtiments derrière l'Auberge, dossier existant depuis 2007.

- Mme V. SEEMATTER :

**A/** L'intercommunale policière (Nyon - Prangins) rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les deux Municipalités prépareront le préavis pour la première partie de l'année 2013 afin que la partie opérationnelle de l'intercommunale puisse déjà fonctionner dans la deuxième partie de l'année.

**B/** La République et Canton de Genève a décerné au réseau Vélopass La Côte, dont fait partie Prangins, par le biais du Conseil régional, la distinction cantonale du développement durable 2012.

**C/** Quelques dates à agender :

- Fête du 1<sup>er</sup> août organisée cette année par l'USL dans son entier,
- Accueil des nouveaux habitants le samedi 1<sup>er</sup> septembre,
- Fête au Village le 1<sup>er</sup> septembre,
- Journée du Patrimoine le 8 septembre avec un concert gratuit au Temple,
- X-Terra le 8 septembre aux Abériaux avec cette année une course populaire de 5 kms ouverte le vendredi 7 septembre à la population pranginoise exclusivement.
- Le spectacle de Sonia Grimm le 29 septembre.

**D/** La Fête des voisins a connu un bon succès.

**E/** La Fête de la musique a fait carton plein. Mme V. SEEMATTER en profite pour remercier la commission culturelle et les jeunes bénévoles pour toute l'aide qu'ils ont apportée pour que cette fête soit belle.

**F/** L'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) entreprend une opération coup de poing au moyen d'un clip pour sensibiliser la population sur le numéro d'urgence des pompiers, le 118. En effet, de trop nombreux appels aboutissent encore par erreur au 118 pour des demandes de renseignements. Que ce message soit transmis aux autres : les pompiers 118, les renseignements 1818. Mme V. SEEMATTER montre aux conseillers le clip en question.

- M. C. PERRET :

**A/** Le règlement du personnel communal est signé par les autorités communales et a été envoyé il y a une dizaine de jours au Département de l'Intérieur. Cela a pris quelques temps, et certaines personnes s'en sont inquiétées, mais il y a eu un échange de courriers entre les services juridiques de l'Etat de Vaud et la Municipalité. Il s'agit de remarques purement sémantiques. Suite à ces remarques, la Municipalité a ajouté quelques modifications juridiques mineures et a envoyé ce règlement aux autorités de l'Etat.

**B/** Le nouveau site internet de Prangins est prêt. Les conseillers découvrent au rétroprojecteur la page d'accueil du site.

- Le SYNDIC :

**A/** Les conseillers reçoivent la liste des commissions consultatives. Il y en a neuf en tout, dont cinq dites consultatives, trois diverses et une spéciale. Les commissions consultatives sont à disposition de la Municipalité uniquement pour dialoguer autour d'un projet. D'autres, comme celles de la culture, de la salubrité ou de la police, ont un pouvoir décisionnel dans un certain nombre de domaines. Ces commissions extra-parlementaires sont là pour renforcer la position de la Municipalité et sont composées notamment de membres du législatif, du personnel communal ou de citoyens.

B/ La Commune de Prangins a été sélectionnée parmi huit communes du Canton de Vaud pour participer à un audit de la Cour des Comptes. Cet audit, très pointu, est fondé sur les conditions concurrentielles à appliquer au marché public. Ce processus a déjà démarré et va se poursuivre tout au long de l'été pour déboucher sur un rapport qui sera rendu public en fin d'année. Deux axes ont été choisis concernant les investissements : le premier axe pour les écoles, les routes et les collecteurs. Le deuxième axe sur les prestations de services dites répétitives, contrats d'entretien, d'équipements, jardins et autres. Cela permettra d'avoir un éclairage sur les différentes pratiques faites dans les communes et de faire des recommandations à celles qui ne respecteraient pas les procédures liées au marché public.

C/ Chaque année, la Municipalité change de Vice-Syndic. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, Mme D.-E. Christin quittera cette fonction et sera remplacée par Mme V. Seematter.

Les communications de la Municipalité étant terminées, on passe au point suivant.

## 6/ Préavis no 14/12

Rapport de gestion 2011

Le PRESIDENT appelle M. R. Bernet, président de la CG, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. R. BERNET a reçu des questions de conseillers. Une était de savoir si le personnel communal pouvait déjà bénéficier de l'horaire à 41h30 par semaine bien que le règlement du personnel n'ait pas été encore envoyé au Canton et approuvé par ce dernier.

- M. Cyrille PERRET rappelle que le Conseil communal a un pouvoir de décision et il voit mal l'administration cantonale aller à l'encontre d'une décision pratiquement unanime d'un législatif. Baisser l'horaire de travail n'est pas préjudiciable et parfaitement légal bien que le règlement n'ait pas encore été approuvé par le Canton. Si le règlement adopté allait à l'encontre des règles et conventions de travail, on pourrait donc se poser ce genre de question. Mais en l'espèce, M. Cyrille Perret ne voit pas de problème sur le plan de la légalité.

- M. R. BERNET. En page 11 du préavis, un fonds de réserve est indiqué à CHF 602'683.-. M. P. Dorenbos ne retrouve pas ce chiffre à la page 100 du préavis sur les comptes 2011. Selon le Syndic, il s'agirait d'une erreur de rédaction dans le rapport de gestion. Les chiffres justes sont ceux figurant dans les comptes 2011.

- Le SYNDIC en profite pour faire une remarque générale, entre le petit décalage qui peut exister entre la rédaction du rapport de gestion et les comptes. Pour rappel, le préavis de la CG est sorti le 16 avril et les comptes ont été approuvés le 7 mai, soit trois semaines plus tard. Idéalement, le rapport de gestion ne devrait pas citer de chiffres car susceptibles d'être modifiés par des écritures de clôture. Ce sont donc les chiffres mentionnés dans les comptes qui sont les chiffres de référence et non ceux indiqués dans le rapport de gestion.

- M. R. BERNET. En page 17 du préavis, concernant les eaux parasites qui perturbent à 50% les capacités de la STEP. M. P. Dorenbos se demande si, plutôt que de songer à l'agrandir ou à

tout déporter à Nyon, les travaux du PGEE devraient être terminés avant de décider de l'avenir de notre STEP. Un préavis avait été voté en 2007 d'une valeur de Fr. 2'213'000.-. M. P. Dorenbos voulait connaître la somme déjà dépensée à ce jour et où la Municipalité en est avec la STEP ou ces eaux claires parasites ? M. R. BERNET a reçu la réponse de Mme D.-E. Christin. Par l'amélioration des canalisations, le but est de réduire l'apport des eaux parasites. Ces travaux, sur dix ans, permettront d'augmenter la capacité de traitement de la STEP. La diminution des eaux parasites escomptée à la fin des travaux en 2017 est une variable qui rentre dans la réflexion générale sur l'avenir de la STEP. A ce jour, il n'y a pas forcément un tiers de l'amélioration effectué. Par contre, à fin 2012, début 2013, il est prévu de quantifier plus précisément les résultats effectifs de ces travaux sur les eaux parasites de façon à l'intégrer dans la réflexion de la Municipalité sur l'avenir de la STEP. Sur les Fr. 2'213'000.- accordés, les dépenses actuelles s'élèvent à environ Fr. 700'000.-.

-M. J. ANTOINE lit en haut de la page 2, sous formation du personnel, qu'une directive gérant la redevance de la formation du personnel sera mise en place. M. J. ANTOINE ne comprend pas cette rédaction.

-M. Cyrille PERRET explique que la politique communale du personnel est de donner à l'ensemble des collaborateurs les moyens de se former. Certaines formations coûtent très cher. Si la Municipalité octroie des cours à un collaborateur et que ce dernier, trois mois après, quitte la Commune, ce n'est pas équitable ni avantageux pour la Commune. C'est pour cela qu'une redevance sera mise sur pied afin de pouvoir donner des cours aux personnes le demandant mais avec une compensation. Si le collaborateur quitte la Commune dans un certain laps de temps après avoir bénéficié de cours, il aura à charge une partie des cours suivis. Ce laps de temps va de un à quatre ans selon le coût des cours et c'est une pratique largement usitée dans les Communes et l'Etat de Vaud.

-M. J. AUBERSON appuie les remarques de la CG. En page 4 du rapport de la CG, il est écrit que dans le cadre du développement durable et de la gestion des coûts, la CG renouvelle son désir que la majorité des documents soient imprimés en recto/verso et en noir/blanc seulement. Oui les copies couleur pour des plans sont utiles mais il est vrai que le préavis sur la gestion, qui est un gros document, est encore imprimé en recto et pourrait être imprimé en recto/verso. D'autre part, M. J. AUBERSON est inquiet des statistiques évoquées en page 30 du préavis sur les principaux délits. Les vols par effraction dans les villas ont passé de 12 délits en 2009 à 30 délits en 2010. Cette évolution est préoccupante. Ce serait bien que dans le cadre de la réforme policière, certaines mesures soient prises pour prendre en compte cette augmentation de délits.

-M. R. HAAS a lu en page 32 du préavis que le nombre d'habitants était de 3975 personnes à fin 2010. Ce chiffre ne correspond pas à celui indiqué dans les comptes qui est de 3907. Quel chiffre est valable ?

-Mme V. SEEMATTER répond. Il lui semble que dans un des deux documents, il est indiqué le nombre d'habitants avec les personnes faisant des séjours et dans l'autre document seulement les habitants fixes à l'année.

-M. R. HAAS dit que pour 2011 les chiffres des deux documents sont identiques.

-Mme V. SEEMATTER aura donc la réponse à la prochaine séance.

-M. P. DORENBOS lit en page 3 du rapport de la commission qu'une personne de l'administration a besoin de plus de deux jours de travail pour établir le procès-verbal de la séance hebdomadaire de la Municipalité. Cela lui semble énorme. Si le taux moyen des salaires, tel qu'indiqué dans les comptes, est d'environ Fr. 120'000.- par an pour un collaborateur, cela fait Fr. 1'000.- le PV ! M. P. DORENBOS se joint à la CG pour dire que cette situation doit évoluer.

- Le SYNDIC confirme que ce sujet a été abordé avec la CG. Il s'agit du procès-verbal de la séance de la Municipalité. Cela va de la prise d'actes, du courrier entrant et sortant, en passant par tous les aspects décisionnels et les chapitres liés à l'information donnée dans ces séances par chaque municipal. L'ensemble de cette séance était pratiquement repris mot à mot dans le PV et c'est pour cela que cela prenait énormément de temps à la rédaction de ce PV, à sa mise en place et à la distribution du travail aux différents collaborateurs concernés. La Municipalité a aussi estimé que ce travail était lourd administrativement et qu'il devait être optimisé. Lundi prochain, la Municipalité commence une nouvelle organisation, avec un nouvel ordre du jour et une nouvelle façon de travailler et de rédiger le procès-verbal qui sera simplifié. Cela devrait permettre de gagner énormément de temps.

Le SYNDIC aimerait intervenir sur le rapport de la CG et notamment les remercier du travail accompli. La première mission de la CG est de vérifier la gestion de l'administration communale pour l'année écoulée, donc du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 par exemple. Par contre, le SYNDIC estime que lorsque des propositions sont faites par la CG pour l'année à venir, sur les activités présentes ou futures, cela ne découle pas encore de ses compétences, même si la Municipalité prend note de ces suggestions. Le SYNDIC réagit également sur le point 3 du rapport de la CG et il est en partie responsable si une mauvaise compréhension s'est faite sur ce sujet. Personne ne fait 900 heures de vacation par année. Le chiffre de 600 heures, même s'il n'est pas atteint, correspond pour une personne à une année de vacation. Le chiffre exact est de 582 heures pour un Municipal qui a le plus de vacation à son actif. La moyenne des vacations pour les cinq Municipaux est de 437 heures par année. Si cette moyenne est multipliée par le montant des indemnités, le SYNDIC arrive parfaitement dans la fourchette indiquée dans le préavis, savoir une rémunération entre Fr. 54'000.- et Fr. 67'000.-.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. R. BERNET lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 14/12 est accepté à l'unanimité.**

## **7/ Préavis no 15/12**

Comptes de l'exercice 2011

Le PRESIDENT appelle M. R. Bernet, président de la CG, et M. J. Auberson, président de la CF, pour la lecture des conclusions de la commission de gestion.

- M. J. AUBERSON rappelle que ces dernières années, M. P. Dorenbos adressait au préalable ses questions à la CF, qui les lisait en séance et lui donnait les réponses à ce moment-là. Afin d'optimiser ce travail en amont et débroussailler quelques points, la CF a invité M. P. Dorenbos à une séance afin qu'il puisse poser ses questions et recevoir les réponses immédiatement. M. J. AUBERSON précise que M. P. Dorenbos n'a pas assisté aux séances de travail de la CF mais à une séance de questions. Le but n'est pas d'occulter aux conseillers les questions posées par M. P. Dorenbos, mais de gagner du temps ce soir. La discussion est ouverte.

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2. FINANCES**

#### **3. DOMAINES ET BATIMENTS**

##### Compte 310.4516

Question de M. P. Dorenbos : Le montant correspond au 40% de subventions dû par l'Etat dans le cadre de la Promenthouse oublié dans les comptes 2010, se référer au procès-verbal de la séance de juin 2010. Qu'en est-il des 26%, soit environ Fr. 9'944.-, dû par la SAI Napoléon à titre de participation ?

- M. J. AUBERSON confirme que ce montant de Fr. 9'944.- aurait dû se retrouver dans les comptes. Il a en fait été comptabilisé par erreur dans la remise à ciel ouvert du Nant-de-Leyaz comme investissement (compte 310.6190).

#### **4. TRAVAUX**

##### Comptes 450.3188 et 451.3188

Question de M. P. Dorenbos : Comment sont répartie les charges soumises à la taxe et hors taxes entre 2010, 2011, le budget et les comptes, le taux a-t-il changé ?

-M. J. AUBERSON informe que cette question a aussi été abordée par la CF. Il avait été convenu à l'époque, lors du vote sur la taxe des déchets, que ce serait le 70% des déchets. En voyant ces chiffres, on constate que ce taux a changé. Aujourd'hui, Prangins n'a pas encore sa déchetterie puisque le projet de déchetterie intercommunale n'est pas encore devenu définitif et il espère que les autorités se décideront rapidement car cela devient urgent.

##### Compte 455.3188

-M. R. HAAS. Dans les commentaires, il est indiqué : augmentation de la population. Or, le nombre d'habitants n'a pas réellement augmenté.

-M. J. AUBERSON répond qu'il est mentionné dans le rapport de la CF que cette note est fautive, que ce montant correspond au tonnage.

#### **5. INSTRUCTION**

#### **6. POLICE**

##### Compte 610.3080

- M. R. HAAS. Pourquoi intérimaire ?

-Mme V. SEEMATTER répond. Ce sont les trois policiers qui sont sous contrat avec la ville de Nyon et qui viennent faire des patrouille sur notre territoire lorsque nos deux policiers ne peuvent pas le faire.

##### Compte 660.4811

Questions de M. P. Dorenbos : Pourquoi dissoudre cette provision ? Une autorisation cantonale n'est pas une obligation. Pourquoi le faire partiellement ? N'est-ce pas une place affectée qui doit le rester ?

- M. J. AUBERSON confirme que la loi a changé. Cela permet aux communes de dissoudre les provisions faites et pour Prangins sur les quinze dernières années. Cette dissolution ne peut pas être faite sur plus d'années d'où la dissolution partielle. Il reste un solde pour provision de sécurité de Fr. 9'900.-. Si on dissout une provision qui n'était pas alimentée, où il n'y avait pas de cash, il s'agit juste d'une écriture comptable. S'il s'agissait d'un fonds alimenté, M. J. AUBERSON aurait certainement relevé la chose. De plus, le Canton aurait visiblement le projet de vouloir centraliser ce service et, apparemment, il y aurait un risque que le Canton réclame aux communes le montant provisionné sur ce compte. Une raison supplémentaire de le dissoudre partiellement.

#### **7. SECURITE SOCIALE**

##### **TABLEAUX**

##### **CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE**

##### **CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE ET PAR DIRECTION**

##### **BILAN**

-M. R. HAAS a une question sur les comptes de réserve. Il y a encore une réserve constituée en 2010 pour égalisation du résultat. Cette réserve n'a pas été utilisée ne devrait-elle pas être dissoute ?

-M. J. AUBERSON rectifie. Ce fonds de réserve n'a pas été alimenté pour l'instant. Jusqu'à présent, les exercices ont toujours été bouclés positivement malgré la baisse du taux d'imposition. D'une manière générale, la CF a remarqué une diminution des revenus provenant des impôts et estime que cette diminution va continuer. M. J. AUBERSON pense donc que cette réserve pour égalisation du résultat a donc encore un sens pour les exercices futurs.

La discussion étant terminée, le PRESIDENT passe la parole au SYNDIC qui présente aux conseillers, au moyen du rétroprojecteur, différents tableaux, schémas récapitulatifs et donne des explications complètes sur l'état des comptes, sur les utilisations effectuées, sur la projection des futurs investissements et sur la gestion de la Commune. Le SYNDIC en profite également pour remercier la commission de gestion et la commission des finances pour leur travail tout au long de l'année. Plus personne ne demandant la parole, M. R. BERNEY lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 15/12 est accepté**

**Par 49 oui et 1 abstention.**

#### **8/ Motion de MM. Jacques Auberson et Blaise Cartier**

Le PRESIDENT appelle MM. J. Auberson et B. Cartier pour la lecture de leur motion, ici retranscrite :

*«Depuis quelques années, nous constatons un intérêt très marqué des jeunes pour les sports de rue tels que skateboard, trottinettes et autres engins à roulettes.*

*Proche de notre commune, nous observons la création ou la volonté de réaliser prochainement des «skatepark» et pouvons regretter l'absence d'équipement de ce genre sur notre territoire.*

*En effet, la rampe actuelle des Abériaux ne peut plus être considérée comme une installation praticable au vu de son état de vétusté, et ce, malgré les réparations d'urgence effectuées. Elle*

est dangereuse pour les utilisateurs et n'offre que très peu de flexibilité.

Nous constatons par ailleurs que les jeunes demandent à se faire véhiculer vers des structures beaucoup plus récentes situées en dehors de notre commune.

Situation actuelle à Prangins :

N'ayant pas d'autre aménagement, à l'exception de la rampe des Abériaux, les jeunes ont dû se rabattre sur la cour du Collège de la Combe où ils utilisent bordures, escaliers, mobilier urbain, etc. D'une part, ce lieu n'offre pas la sécurité requise car il n'a pas été conçu à cet effet, et d'autre part, une telle utilisation inappropriée abîmera les installations publiques à long terme.

Pendant que nos jeunes font du skate, ils s'éclatent en faisant du sport. Mettons donc un support technique adapté à leurs envies et à leurs activités en place, au lieu d'attendre qu'ils se lassent de la situation actuelle et dépensent leurs énergies en faisant des idioties.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous demandons par voie de motion :

**«La création d'un skatepark adapté aux besoins actuels de notre jeunesse et à l'échelle de la Commune.»**

Le PRESIDENT informe l'Assemblée que cette motion a posé quelques problèmes à savoir s'il s'agissait bien d'une motion ou d'un postulat. La motion est beaucoup plus contraignante que le postulat. A la réception de cette motion, il y a une dizaine de jours, le Bureau l'a transmise à la Municipalité, qui l'a acceptée mais en demandant à ce qu'elle soit transformée en postulat. Tant le PRESIDENT que Mme V. Seematter ont pris contact avec la Préfecture pour savoir ce qu'il en était. Malheureusement, à ce jour, aucune réponse n'est parvenue de la Préfecture. Le PRESIDENT demande donc aux motionnaires s'ils désirent maintenir cette demande en motion ou s'ils la changent en postulat, sachant qu'il pourrait s'avérer plus tard que la motion est irrecevable. Les motionnaires maintiennent leur motion.

- Le SYNDIC confirme que la Municipalité pense que cette motion n'est pas recevable en l'état dans la mesure où il est précisé dans la loi sur les communes qu'une motion est liée à un sujet directement lié aux compétences du conseil communal. A la différence, le postulat peut porter sur un projet de la compétence soit du Conseil soit de la Municipalité. Pour ce cas précis, on peut se référer à l'article 19 du règlement du conseil communal qui indique une liste exhaustive des compétences du Conseil communal et notamment la compétence de décider de la construction, de la transformation ou de la démolition de bâtiments communaux. La Municipalité estime qu'un skatepark n'est pas un bâtiment communal. La Municipalité n'a rien contre ce projet mais demande que ce soit fait dans les règles.

-M. J. AUBERSON montre aux conseillers quelques photos prises de la rampe de skate, en très mauvais état.

-M. D. BUJARD demande où se situerait ce nouveau skatepark et quel genre d'installations y aurait-il ?

-M. B. CARTIER laisse libre choix à la Municipalité de choisir l'endroit et le genre d'installation.

-M. M. AUGSBURGER revient sur la problématique motion-postulat. Selon le règlement, une motion ne doit traiter que d'un sujet,

c'est donc le cas, et charger la Municipalité de faire une étude sur un objet déterminé, c'est toujours le cas, ou un projet de décision du Conseil communal. C'est donc bien une demande d'étude qui est faite ici par cette motion. Les motionnaires viennent de le dire à l'instant, la Municipalité fera ce qu'elle veut, elle choisira l'endroit, le genre d'installation, etc.

Sans autre question, il est passé au traitement de cette motion.

a) Prise en considération ou non de cette motion :

**avec 43 oui, 3 non et 4 abstentions,  
la motion est acceptée.**

b) Renvoi à une commission pour la prise en considération. Un cinquième des conseillers présents doit demander le renvoi à une commission. Personne ne le demandant, on passe au vote du renvoi de cette motion directement à la Municipalité :

**avec 45 oui et 5 abstentions,  
la motion est envoyée directement à la Municipalité.**

On passe au point suivant.

## **9/ Election du Président du Conseil communal**

Le PRESIDENT ayant fait deux ans à la tête du Conseil communal, il ne se représente pas. L'usage veut qu'il laisse sa place au Vice-Président, M. Marc Von Büren. La question est posée à ce dernier s'il accepte d'être nommé Président du Conseil communal, ce qu'il confirme. Pour la bonne forme, le PRESIDENT demande à l'Assemblée si d'autres personnes sont candidates à ce poste. Personne ne se présente. Le PRESIDENT souhaite néanmoins respecter le règlement du Conseil qui prévoit que l'élection du Président doit se faire à bulletins secrets. Les bulletins sont distribués aux conseillers. Seule Mme M.-M. Rickli ne désire pas voter. Dépouillement. Avec 49 bulletins rentrés, le résultat est le suivant : 43 votes pour M. M. Von Büren, 2 voix éparses et 4 bulletins blancs.

**M. Marc Von Büren est élu.**

- M. M. VON BÜREN remercie chaleureusement l'Assemblée pour son vote de confiance et en profite pour lui adresser un mot qu'il avait préparé pour cette occasion.

## **10/ Election du Vice-Président du Conseil communal**

Le Vice-Président ayant été élu à la Présidence, il faut trouver un Vice-Président. Le PRESIDENT demande si des personnes sont intéressées.

- M. J. AUBERSON propose M. Reynald Pasche, qui accepte.

Personne d'autre ne se présentant, M. Reynald Pasche est élu par acclamations.

## **11/ Election de deux scrutateurs**

Les deux scrutatrices se représentent et ceci pour des raisons de simplicité, l'une ayant fait un nombre d'années pair et l'autre impair. Afin que le changement entre les deux scrutateurs et les

deux scrutateurs suppléants se fasse en même temps, le Bureau a décidé de les reconduire. Il s'agit de Mmes Liliane Gavillet et Martine Schmaeh qui acceptent de continuer. Le PRESIDENT demande si d'autres personnes désirent se présenter. Cela n'étant pas le cas, les deux scrutatrices sont ré-élues par applaudissements.

#### **12/ Election de deux scrutateurs-suppléants**

Les deux scrutateurs-suppléants se représentent dans le même but de simplicité qu'exposé préalablement. Il s'agit de Mme Giovanna Bachmann et M. Daniel Dubus, qui acceptent de continuer. Le PRESIDENT demande si d'autres personnes désirent se présenter. Cela n'étant pas le cas, les deux scrutateurs-suppléants sont ré-élus par applaudissements.

#### **13/ Election des membres de la Commission de Gestion**

Sur les sept membres, deux arrêtent. Il s'agit de MM. Adrien Liechti et Gérald Müller. Les autres membres, savoir Mme Heidi Fuchs et MM. Robert Bernet, Blaise Cartier, Rémy Cochet et Jean-Paul Maret se représentent. Il faut trouver deux nouveaux membres.

- M. R. BERNET propose M. Thierry Mermoud, qui accepte.

- Mme U. ANDRE propose M. Igor Diakoff, qui accepte.

Personne d'autre ne faisant de proposition, les sept membres de cette commission sont élus ou ré-élus par acclamations.

Le Président de cette commission sera M. Robert Bernet.

#### **14/ Election des membres de la Commission des Finances**

Sur les cinq membres, seul M. Reynald Pasche, brillamment élu Vice-Président, ne se représente pas. Les autres membres, savoir MM. J. Auberson, M. Augsburg, D. Friedli et Y. Hervieu se représentent. Il faut trouver un nouveau membre.

- M. R. PASCHE propose M. Peter Dorenbos, qui accepte.

Personne d'autre ne faisant de proposition, les cinq membres de cette commission sont élus ou ré-élus par acclamations.

Le Président de cette commission sera M. Jacques Auberson. Ce dernier précise qu'étant donné qu'il a été président de la CF depuis quelques années déjà, sa présidence s'arrêtera à fin décembre 2012 et un nouveau président sera nommé pour début 2013. M. J. AUBERSON continuera à être membre de la CF mais plus président.

#### **15/ Annonce des préavis à venir**

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Crédit pour l'engagement d'un chef de projet pour la RDU.

- Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire.

- Crédit d'étude pour l'aménagement du centre du village.

- PPA Villa Prangins-La Crique.

- Giratoire en Messerin.

- Rénovation et assainissement de la Buvette des Abériaux.
- Participation de Prangins à l'assainissement des butts de tir du stand de tir de Duillier.
- Aménagements de sécurité de la route de l'Etraz.
- Budget 2013 et taux d'imposition.

## 16/ Propositions individuelles et divers

-M. R. SCHNIDER a une demande concernant les envois de documents par courriel. Il faudrait recevoir les documents en version .pdf et non scannés afin que l'on puisse faire des annotations dans les marges.

-M. D. FRIEDLI trouve que l'éclairage public s'allume un peu tôt pour cette période de l'année. Il s'allume à 21h00 alors qu'il fait jour encore jusqu'à 22h00.

-M. Cyrille PERRET en prend note et va faire le nécessaire.

-M. J. AUBERSON est content d'apprendre qu'un prochain préavis va sortir pour l'aménagement du centre du village. Il en profite pour informer que le panneau de signalisation devant l'Auberge se trouve juste sous le marronnier qui est en fleurs. Il ne se voit donc pas.

-M. P. HANHART se demande qui donne les autorisations pour faire Paléo au Château, le 31 mai dernier ? Est-ce la Municipalité ou la Préfecture ? Les basses dans tout le village étaient juste insupportables.

-Mme V. SEEMATTER répond que le cas du Château est particulier. Ils sont chez eux et la Municipalité a été avertie trois jours avant seulement qu'il y aurait une très grosse manifestation. Normalement, la Direction du Château aurait dû remplir une demande mais ne l'a pas faite, elle s'est adressée directement à la gendarmerie qui lui a dit qu'il n'y en aurait pas besoin, d'autant plus que cette soirée était très VIP, avec des gens censés être très bien élevés. Visiblement, les VIP peuvent être aussi dévergondés que tout un chacun et tant le Château que la Municipalité ont été dépassés par cet événement. La Municipalité a écrit une lettre au Château en les remettant un peu à l'ordre et en leur demandant à l'avenir de remplir au préalable les demandes adéquates.

-M. P. SANDOZ revient sur le PPA La Barcarolle voté récemment. Des photos sont montrées aux conseillers concernant que la zone de verdure publique et la servitude de passage, sur laquelle La Barcarolle n'aurait pas le droit de faire de construction. Il a été édifié une construction en bois et des dalles de béton pour le Beach Bar. C'est très beau mais il n'y a plus de place pour passer ! M. P. SANDOZ se demande donc comment cela peut-il se produire ? La Commune a-t-elle accepté ces constructions ?

-Mme V. SEEMATTER transmettra ces doléances à Mme M. Baud qui a dû s'absenter pour cette fin de séance.

-M. G. MÜLLER a une remarque sur la salle des Morettes. Lorsqu'on veut faire des spectacles, pour la gym hommes par exemple, la sono est déplorable. Serait-il possible qu'un budget soit prévu pour le remplacement de cette sono ?

-M. P. DORENBOS appuie la demande de M. G. Müller. La sono est déplorable mais l'amplificateur a aussi rendu l'âme juste avant le spectacle de la gym dames ! Il a fallu faire recours à des

appareils privés en urgence. M. P. DORENBOS trouve dommage d'attendre le budget 2013 pour que la sono soit changée et aimerait que cela soit fait avant la rentrée scolaire.

- Mme D.-E. CHRISTIN en prend bonne note.

- Mme M. SCHMAEH aimerait savoir si la couleur du bâtiment La Charrette est définitive ?

- A la connaissance du SYNDIC, cette couleur est définitive et certaines personnes la trouvent très jolie. Mais il est vrai que les avis sont partagés.

Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

## **17/ Le mot du Syndic**

Le SYNDIC s'adresse au PRESIDENT sortant au nom de la Municipalité en entier. La Municipalité le remercie car, dans un contexte particulier, il a su, par son expérience, gérer parfaitement le Conseil communal, la transition entre ancien et nouveau législatif et le renouvellement partiel du Conseil communal. Ses compétences, sa grande disponibilité, ses connaissances des rouages du Conseil communal, alliées à des qualités humaines indispensables, ont contribué au bon pilotage du Conseil communal et aux bonnes relations, ô combien non moins importantes, avec l'exécutif. A l'heure de prendre congé, le SYNDIC réitère le plaisir que la Municipalité a eu de travailler avec le PRESIDENT et sa gratitude pour l'ensemble de son engagement pour la Commune de Prangins. La Municipalité associe ses remerciements aux membres du Bureau ainsi qu'aux conseillers et conseillères, membres des commissions, qui ont œuvré régulièrement dans l'étude des préavis ou en périodes électorales particulièrement nombreuses ces derniers mois. La Municipalité félicite également le nouveau PRESIDENT élu et lui souhaite pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

## **18/ Allocution de M. Claude Perret, Président du Conseil communal**

*«Mesdames et Messieurs,*

*Après deux ans de présidence, et comme le suggère notre règlement du Conseil, il est temps pour moi de passer la main. J'ai exercé durant de nombreuses années au sein du Bureau, je me réjouis donc pleinement de retrouver une place de conseiller. L'un des objectifs que je m'étais fixé dans mon mandat était de réussir une bonne transition entre deux législatures en sachant que la composition du Conseil allait être considérablement modifiée. A la fin de cette première année d'exercice, j'en retire un bilan largement positif et il me semble que l'amalgame entre anciens et nouveaux conseillers s'est fait rapidement. Le déroulement des séances se passe de manière pertinente, vive mais avec respect. C'est important de garder cette ligne de conduite.*

*Il n'y a pas eu de démission à ce jour, preuve que chacune et chacun a accepté son rôle et l'exerce, je l'espère du moins, avec satisfaction.*

*Durant ce début de législature, chaque membre de cette assemblée a eu l'occasion, au moins une fois, de participer à une commission et je n'ai eu aucune réclamation à ce sujet.*

*Un autre point qui me tenait à cœur était de pousser à l'élaboration d'un nouveau site internet pour la Commune ainsi*

qu'une utilisation plus intense des outils informatiques pour les communications entre le Bureau et l'Assemblée. Ces deux points sont en phase d'être réalisés après une période de mise au point, tout ceci devrait fonctionner à la rentrée. Il était temps que Prangins offre un visage plus dynamique, plus séduisant sur la toile. Sans être un fêru ou un inconditionnel de ce moyen de communication, force est de reconnaître qu'il est de nos jours incontournable.

De ces deux ans de présidence, j'en garde une expérience passionnante. Avoir un survol global du fonctionnement d'un Conseil communal, avec tout ce que cela implique, est vraiment enrichissant. J'en profite pour adresser mes félicitations à M. Marc Von Büren, mon successeur à ce poste, ainsi qu'à M. Reynald Pasche, pour sa nomination comme Vice-Président. Tous mes vœux les accompagnent dans leurs tâches respectives.

Certes, cette période n'a pas été toujours aussi facile. Je garde en mémoire l'instant où il a fallu trancher sur une diminution ou non du point d'impôt, ceci suite à un résultat parfaitement équitable des pour et des contre. C'est alors un moment de profonde solitude qui s'empare de soi. Sur un sujet aussi important il faut trancher en toute âme et conscience. Je garde aussi le souvenir de quelques amendements qu'il a fallu sous-amender comme si cela n'était pas déjà suffisant, de motions transformées en postulats ou non, et de nombre de questions reçues hors Conseil sur tel ou tel point, questions dont bien sûr la réponse ne figurait pas dans notre règlement communal. Mais bon, c'est ce qui fait le piquant de cette fonction et je ne regrette rien. Tout au contraire.

Pour terminer, je voulais encore ajouter quelques remerciements. Tout d'abord aux membres du Bureau pour leur soutien. Un grand merci. Et plus spécialement à Patricia Jaquier Pérard, notre secrétaire, qui fait un travail considérable et sans laquelle j'aurais été souvent un peu désemparé. Merci aussi au personnel communal et plus spécialement au Greffe et à une personne qui œuvre un peu dans l'ombre et qui m'a, à de nombreuses reprises, servi de liens avec les divers services, M. Daniel Kistler.

J'ai essayé d'exercer ma tâche avec réserve et pondération en privilégiant le dialogue mais en mettant toujours la priorité aux contacts humains, à des relations franches teintées d'amitié. J'espère que cela vous a convenu. Je l'ai fait en tout cas avec sincérité et cœur. Merci à vous.»

Le PRESIDENT est applaudi longuement et chaleureusement.

Le nouveau Président s'avance et, au nom des membres du Bureau, des conseillers et de la Municipalité, offre au PRESIDENT sortant une magnifique cloche ouvragée sur laquelle figurent son prénom et les armoiries pranginoises. Le PRESIDENT, très ému, remercie l'Assemblée pour ce geste car effectivement c'est un objet dont il avait très envie de posséder.

19/ Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

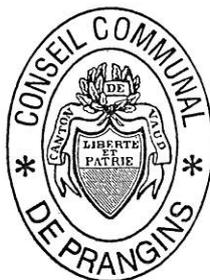
La présence est de 51 conseillers. La séance se termine à 20h40. Le paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions a lieu immédiatement après le contre-appel.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Claude Perret



La Secrétaire



Patricia Jaquier Pérard